
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-351 DU 23 JUILLET 1999

Accordant la nationalité béninoise à Monsieur
Benjamin OKORONKWO KALU.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise et le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise et les instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

Vu la requête de Monsieur Benjamin OKORONKWO KALU, et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 30 juin 1999.

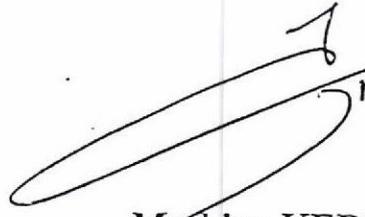
DECRETE

ARTICLE 1 : La Nationalité Béninoise est accordée à Monsieur Benjamin OKORONKWO KALU, né le 23 février 1965 à ALAYI (République Fédérale du Nigéria) de KALU CHUKWU et de KALU Ori.

ARTICLE 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1999

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
 et du Développement,



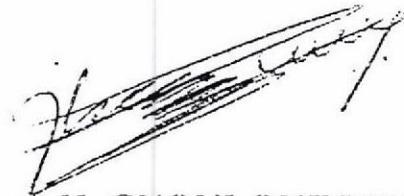
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
 et de la Coopération



Antoine Kolawolé IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
 de la Justice, de la Législation
 et des Droits de l'Homme



Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS.- PR 6 CC 4 SGG 1 CS 1 CES 2 MJLDH 4 Autres ministères
 15 Département 6 DCCT 21 GCONB 2 -UNB-FASJEP-ENA 3 DAN 5 Intéressé
 1 Ambassade du Bénin 4 JORB 1 DACP 2.-